



Comité de pilotage

CIC - CIB

5 avril 2017

SOMMAIRE



■ Actualités

- Retours sur la NEC 2016 de la Cour des comptes / Audit en académie
- Audit interne : la chaîne de la dépense relative aux heures supplémentaires réalisées en EPLE

■ Volet CIB Etat

- Formalisation du dispositif de CIB et du suivi des actions
- Présentation du projet OCIF : outil de contrôle des imputations financières

■ Volet CIB – CIC opérateurs

- Point d'avancement sur les actions listées dans le PAM
- Restitution de l'enquête « opérateurs »

■ Volet CIC Etat

- Rénovation et construction de RCIC : principes et contraintes
- Actualisation de la comitologie et des modalités de suivi du CIC
- Mise à jour du RoCIC

■ Synthèse des décisions et échanges

ACTUALITÉS

NEC 2016 – PRINCIPALES CONCLUSIONS



■ Evolution du périmètre de la note :

- Suppression des items relatifs à la gouvernance, au pilotage et à l'évaluation par l'échelle de maturité des risques

■ La note d'évaluation pour l'année 2016 souligne une nouvelle fois l'amélioration du dispositif de contrôle interne comptable au sein du MENESR.

■ Les éléments qui continuent de progresser :

- La documentation des processus,
- Le compte rendu du contrôle interne,
- L'audit interne,
- La connaissance de la maturité du contrôle interne au sein des opérateurs.

■ La carte des risques reçoit une note en légère baisse en raison de son insuffisante articulation avec les processus et risques identifiés dans les RCIC.

ACTUALITÉS

NEC 2016 – PRINCIPALES CONCLUSIONS

	2014	2015	2015*	2016	Commentaires
La structure de gouvernance du contrôle interne	1,7	1,7	-	-	Qualité du pilotage : stabilité des instances de pilotage (CCIMR et COPIL CICB) et régulièrement réunies
La structure de pilotage et d'animation du contrôle Interne	2,2	2,5	-	-	
La carte des processus ministériels	2	2	2	2	Qualité de la documentation stratégique
La carte des risques	1,8	1,8	1,8	1,4	Faiblesse de l'articulation entre la carte des risques ministérielle et les processus, risques et actions des RCIC
Le plan d'action ministériel	1,6	2,2	2,2	2,2	Un plan d'action pluriannuel, suivi et mis en oeuvre
La documentation des processus	1,63	2,3	2,3	2,63	Documentation adaptée aux missions du MENESR couvrant ses périmètres majeurs
Le reporting des contrôles	1,2	1,4	1,4	1,6	Homogénéité et régularité du reporting ; amélioration attendue de la consolidation des actions de contrôle
L'échelle de maturité et de gestion des risques (et autres dispositifs d'évaluation)	1,13	1,13	-	-	
Le dispositif d'audit interne ministériel	0,93	1,21	1,21	1,36	Montée en charge progressive ; suivi régulier des recommandations émises ; bilan présenté en CMAI
Le degré de maturité du dispositif de contrôle interne en services déconcentrés	1,8	1,5	1,5	1,5	12 académies auditées entre 2014 et 2016
Le degré de maturité du dispositif de contrôle interne dans les établissements publics	0,9	1,3	1,3	1,4	Meilleure connaissance par le MENESR du dispositif de CI au sein de ses opérateurs
➤ Moyenne	1,53	1,73	1,71	1,76	

* Périmètre 2016

ACTUALITÉS

NEC 2016 – PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Les principales **marges de progrès** identifiées par la cour ne diffèrent pas de celles de 2015 :
 - meilleure articulation entre la carte des risques et les processus, risques et actions de maîtrise identifiés dans les RCIC,
 - meilleur outillage des académies en matière de guides de procédures et d'outils opérationnels de contrôle,
 - analyse de l'efficacité des contrôles,
 - montée en charge de l'audit interne, tant pour la sphère Etat qu'au sein des opérateurs.

ACTUALITÉS

NEC 2016 – RECOMMANDATIONS

■ Les recommandations de la cour :

- 11 en 2015 ; 10 en 2016
- 9 reconduites ; 1 considérée comme non mise en œuvre
- Pas de nouvelle recommandation
- Opérateurs :
 - une recommandation 2015 levée en 2016 : le MENESR s'est donné les moyens de mesurer efficacement la mise en œuvre du contrôle interne au sein de ses opérateurs ;
 - une recommandation 2015 considérée comme non mise en œuvre : absence d'audit au sein des opérateurs.

Opérateurs	Détailler les éléments d'appréciation sur le déploiement des outils présentés dans l'enquête.	Nouvelle recommandation 2015	1	LEVEE
Opérateurs	Corroborer les résultats des enquêtes par des missions d'audit ciblés sur le CIC en établissements	Non mise en œuvre en 2015	2	RECONDUCTION EN 2016 CAR NON MISE EN ŒUVRE EN 2015

ACTUALITÉS

NEC 2016 – RECOMMANDATIONS

N°	Périmètre	Recommandation	Nature	Priorité
1	AC	Dans le référentiel organisationnel du CIC des ministères, préciser la description du dispositif de gouvernance et de pilotage (composition, rôles, sources réglementaires)	B	2
2	AC	Réunir le comité de suivi pour assurer un suivi fin de la mise en œuvre du PAM	B	1
3	AC	Formaliser de manière explicite, dans la carte des risques, le lien entre processus, risques associés et actions de maîtrise des risques	B	1
4	AC / SD	Développer la mutualisation des bonnes pratiques académiques (formalisation et conception des actions de contrôles, guides et fiches de procédures, etc ...) et développer les outils de contrôles homogènes mis à la disposition des académies (exemple : modèles de requêtes)	B	1
5	AC / SD	Consolider une fois par an les actions de contrôle de supervision académiques au niveau ministériel	B	2
6	AC / SD	Réaliser une synthèse annuelle des actions de contrôle en SD	B	2
7	AC / SD	Généraliser l'utilisation de l'outil EMR	B	2
8	Audit	Finaliser rapidement le premier programme pluriannuel d'audit interne	B	1
9	Audit	Développer le nombre d'audit internes ayant une dimension comptable et financière et portant sur le CIC, afin de couvrir rapidement les processus significatifs	B*	1
10	Opérateurs	Corroborer les résultats des enquêtes par des missions d'audit ciblés sur le CIC en établissements	C	2

ACTUALITÉS

NEC 2016 – AUDIT EN ACADÉMIES

- A l’instar de 2014 et 2015, la cour a mené en 2016 sa **démarche d’audit au sein des services déconcentrés**, ce qui porte à douze le nombre d’académies auditées dans le cadre de la NEC.
- L’audit a été mené par un cabinet d’audit (Tuillet) et porte sur le macro-processus des rémunérations :
 - **Objectif** : s’assurer de l’effectivité du CIC en services déconcentrés, plus particulièrement du niveau d’assurance quant à la maîtrise des risques sur les processus de la paie
 - **Périmètre 2014** : académies de Grenoble, Lyon, Rennes, Versailles
 - **Périmètre 2015** : académies de Créteil, Lille, Nice, Poitiers
 - **Périmètre 2016** : académies d’Aix Marseille, Caen, Paris, Strasbourg.

ACTUALITÉS

NEC 2016 – AUDIT EN ACADÉMIES

- L'audit réalisé en académie en 2016 confirme les conclusions formulées en 2014 et en 2015:
 - des niveaux de maturité hétérogènes
 - une diffusion progressive de la culture et des outils du CIC
 - un foisonnement des outils de contrôle déjà mis en œuvre sur le macro-processus concerné
 - des insuffisances en matière de formalisme et de compte-rendus d'activités (« reporting ») sur les contrôles

ACTUALITÉS

NEC 2016 – AUDIT EN ACADÉMIES

- **Recommandations communes aux douze académies auditées en 2014, 2015 et 2016 :**
 - Elaborer une **documentation stratégique** du CIC académique
 - Compléter le dispositif de couverture des risques (**déploiement des AMR**)
 - Mettre en place un **dispositif de reporting de l'effectivité des actions de contrôle**
 - **Généraliser l'utilisation de la grille EMR**
 - Concevoir et mettre en oeuvre un **dispositif de reporting sur l'efficacité** des actions de contrôle interne.

ACTUALITÉS

PERSPECTIVES NEC 2017

■ Contexte :

- Après 10 années de certification des comptes et le constat d'une maturité importante du dispositif de contrôle interne comptable des ministères, la cour a souhaité **adapter** le dispositif des NEC avec la volonté de le **simplifier** et d'en **ajuster** le calendrier,
- Considérant qu'une périodicité annuelle ne se justifie plus, elle n'intervient désormais plus qu'**une année sur deux**, pour un périmètre ministériel donné,
- Ainsi, au titre de l'exercice 2016, cinq ministères (dont le MENESR) relevaient du périmètre dit complet, les autres faisant l'objet d'un suivi allégé.

■ Conséquences :

- **Périmètre** : allègement sur le volet « gouvernance et pilotage » et suppression de l'exigence d'auto-évaluation au travers de l'échelle de maturité de la gestion des risques (EMR)
- **Rythme** : une NEC tous les deux ans avec phase contradictoire ; dans l'intervalle, le suivi de la mise en œuvre des recommandations, y compris celles des académies
- **Évolution** du barème de cotation
- **Plus d'articulation** avec le CIB et le CI dit « métier »

ACTUALITÉS

AUDIT SUR LES HEURES SUPPLEMENTAIRES



■ **Objet : chaîne de la dépense relative aux heures supplémentaires réalisées en EPLE**

- **Audit partenarial** : MMAI du MENESR / MRA de la DGFIP
- **Les travaux ont porté sur l'ensemble de la chaîne de la dépense, plus particulièrement :**
 - le dispositif d'octroi des HS par les services déconcentrés aux EPLE ;
 - le dispositif de vérification de la réalité du service fait (SF) par le chef d'établissement ;
 - la réalité de la liquidation (y compris les interruptions) ;
 - la qualité de l'automatisation des procédures, notamment au regard des travaux et contrôles qui doivent être conduits hors des applications par les services déconcentrés ;
 - le paiement de ces HS par le comptable.
- **Périmètre :**
 - Administration centrale / services déconcentrés : Lyon, Orléans-Tours, Toulouse, Versailles (+ Rennes : académie test)
 - Dans chaque académie, trois EPLE appartenant à des catégories différentes (collèges, lycées professionnels et lycées post-bac avec CPGE et/ou STS)
 - Programme 141 (second degré public) pour un enjeu financier de 920 M€ et 8% du titre 2
- **Calendrier :**
 - d'octobre 2016 à février 2017 : audit
 - Mars 2017 : restitution nationale
 - Mai 2017: rapport définitif

ACTUALITÉS

AUDIT SUR LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

■ Constat des auditeurs :

- Le processus de la dépense ne présente **pas de défaillance majeure** grâce à sa large automatisation
- Des **zones de fragilité** :
 - sur les opérations nécessitant une saisie manuelle
 - Sur les opérations ne disposant pas de contrôles embarqués dans les applicatifs rendant nécessaire des contrôles intellectuels
 - Par la méconnaissance des zones de fragilité par les opérationnels, ne permettant pas de cibler efficacement leurs contrôles
- Le dispositif de contrôle interne actuel présente des **marges de progression** significatives :
 - Production documentaire nationale insuffisante,
 - Le RCIC est insuffisamment opérationnel : des précisions sur certains champs de contrôles doivent être apportés ; chefs d'établissements et comptables doivent pouvoir être intégrés au processus décrit,
 - Une méthode d'évaluation de son dispositif CIC différente d'une académie à l'autre.

ACTUALITÉS

AUDIT SUR LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

■ Quelques remarques de la DAF :

- Un dispositif réglementaire complexe qui ne permet pas de développer des automatismes complets dans les systèmes d'information (ex: attribution d'HS à des enseignants à temps partiel) ;
- Une documentation foisonnante et répartie sur différents sites qui ne permet pas toujours d'avoir une vue d'ensemble du dispositif :
 - Espace documentaire du SIGAT: prise en main des outils avec des exemples concrets,
 - Espace pléiade « rémunérations » de la DAF : des fiches par dispositif listant les contrôles mis en place, les notes techniques de diffusion de nouveaux codes (HS contractuels),
 - Espace pléiade « CiC »: une fiche bonnes pratiques de l'application ASIE (notamment notion de service fait), les RCiC, les fiches d'environnement (modèles pour la revue des habilitations, pour le suivi des mouvements de paye manuels, etc.).
- Les trois fiches sur les HS (espace pléiade « rémunérations ») sont en cours de révision pour prendre en compte les nouveautés (HS des contractuels et des MD du privé) et insister sur les contrôles mis en place.
- En appuyant la réflexion sur le rapport d'audit, le RCiC fera l'objet d'une révision pour le rendre plus opérationnel.

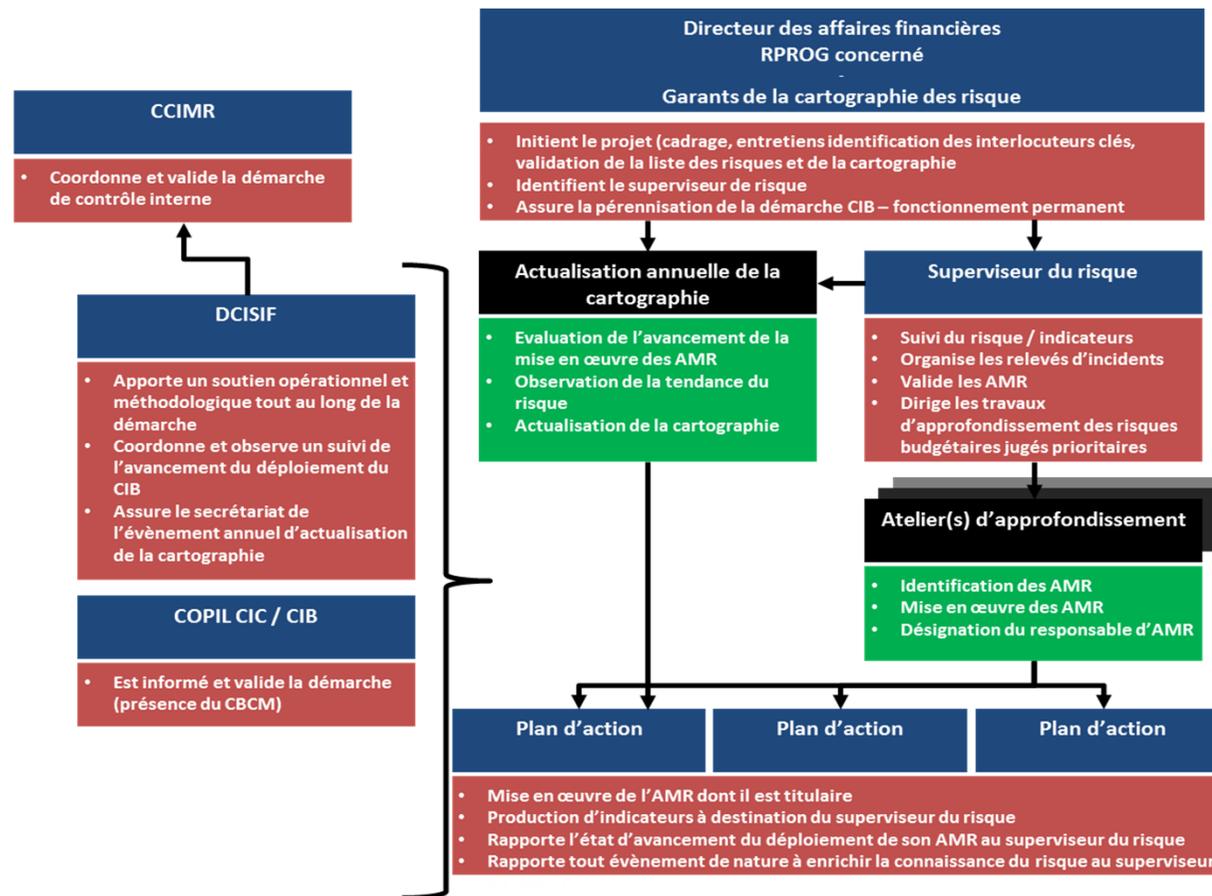
DISPOSITIF FORMALISÉ DE CIB 1/3

- La circulaire du 1^{er} avril 2016 de la direction du Budget demande aux ministères de :
 - Identifier nos risques budgétaires majeurs et les actions associées pour les maîtriser
 - Formaliser les dispositifs de CIB des ministères dans un document de référence qui précise les organisations, attributions et mode de fonctionnement des différentes parties prenantes au CIB
- Cette circulaire adopte la même approche que notre ministère avec une grille analytique basée sur les risques budgétaires majeurs
- La direction du Budget réalise une synthèse annuelle des risques budgétaires majeurs des ministères

	MAAF	MAEDI	MAS	MCC	MEEM	MENESR	MINDEF	MINEFI	MINT	MJ	MOM	SPM	Total	Total (en 2015)
01 - Pilotage et organisation du processus budgétaire	2	1		2		4	5						14	13
02 - Budgétisation et programmation HT2	1	4	4	1	3		11			3	2	1	30	21
03 - Budgétisation et programmation T2	2		1			4	3						10	9
04 - Exécution HT2 et comptabilité d'engagement	1	3	1	2			14		3	1		3	28	20
05 - Exécution HT2 - Imputation budgétaire		2	4	1	1		1	2	2		3	1	17	14
06 - Exécution du titre 2		1			1		6		1			1	10	9
07 - Exécution - aléas de gestion		10	1		3		6				1	1	22	16
08 - Opérateurs	1	2	2	2	1	8	1						17	13
09 - Ressources externes		1	1		1		6	1	1			1	12	10
10 - Projets pluriannuels et échéanciers d'AE-CP			2	1	2		3		1	1	2		12	11
11 - Outils au service du pilotage et de l'exécution budgétaire	1	3	1	1			2						8	6
Total	8	27	17	10	12	16	58	3	8	5	8	8	180	
<i>Total (en 2015)</i>	8	9	12	7	12	13	59	3	8		8	3		142

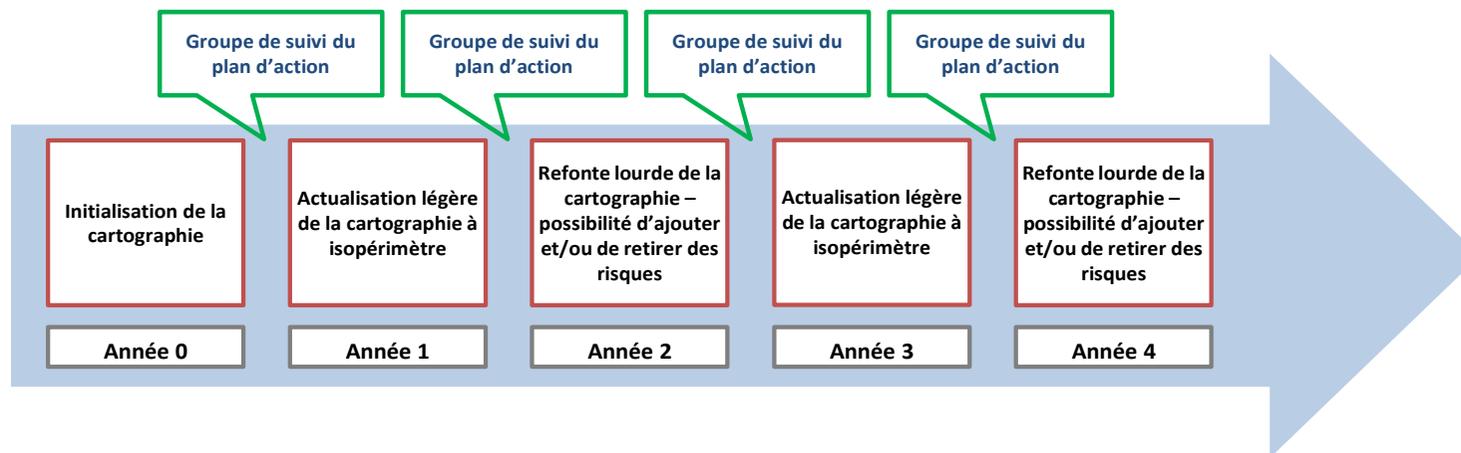
DISPOSITIF FORMALISÉ DE CIB 2/3

■ Acteurs et cycle de la cartographie :



COMITÉ DE SUIVI DES ACTIONS CIB

■ De l'identification des risques au suivi des actions de maîtrise :



CRBM	Actualisation	Suivi des actions
P 150	1 actualisation « légère » puis « lourde »	1 mois avant l'actualisation
« recherche »	1 actualisation « légère »	1 mois avant l'actualisation
T2 « Personnel enseignant »	À planifier en 2017	1 mois avant l'actualisation

PRÉSENTATION DU PROJET OCIF 1/3

- Dans la lignée des observations du CBCM, le PAM CIF 2016 – 2018 a identifié comme priorité la fiabilisation de la comptabilité budgétaire et générale
- Dans le cadre d'une réunion interministérielle, le MAEDI a présenté sa démarche de sécurisation des imputations et son outil OASIS

L'outil du MAEDI permet de contrôler les imputations suivantes :

Budgétaires : action / sous-action / code activité / axe prisme

Comptables : titre / compte PCE / groupe de marchandises

- Il s'agit d'un fichier qui permet de contrôler en amont les combinaisons budgétaires et comptables possibles pour réaliser un EJ

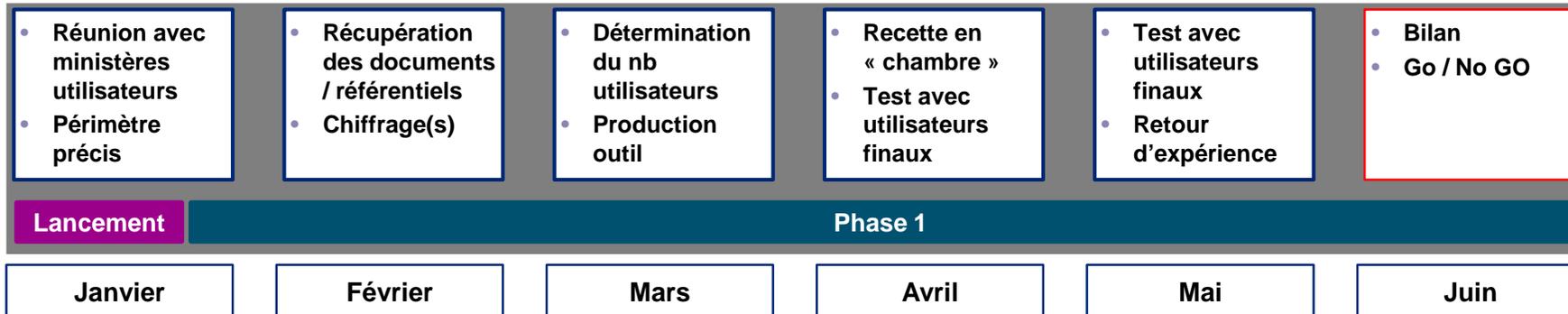


- L'objectif de ce projet est d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'une transposition de cet outil à notre ministère, sur le programme 214 / HT2

ÉQUIPE ET CALENDRIER 2/3

DCISIF	SAAM	Académie
David LABROUSSE	Philippe SCHILLINGER	Nicolas RIVIÈRE, DAF Caen
Thibaut CUROT	Ilhame KOCHAT	
Déborah BE	Jacqueline PILLET	

CALENDRIER PROJET OCIF – PHASE 1 « étude de faisabilité »



POURQUOI UN TEL OUTIL ? 3/3

Diagnostic

- Aujourd'hui le SAAM réalise des contrôles à posteriori de la dépense HT2 sur 32 BOP déconcentrés et 2 BOP centraux (dont un comprenant 11 UO d'administration centrale et 5 UO d'outre mer) ;
- Cette opération est effectuée deux fois par an, en avril – mai et en octobre
- Les corrections sont ensuite accomplies par les services concernés

CENTRE FINANCIER	Nombre d'anomalies	AE		CP	
		montant en euros	taux d'anomalies	montant en euros	taux d'anomalies
Sous-Total UO centrale	38	2 112 691	3,9%	1 392 679	5,5%
Sous-Total UO COM	75	408 986	4,7%	412 713	5,1%
Sous-Total BOP SAAM	113	2 521 678	4,3%	1 805 393	5,3%
TOTAL BOP Académiques	563	1 855 629	2,2%	969 238	1,6%
TOTAL SD (ESEN + SIEC)	620	2 174 985	2,4%	1 103 676	1,8%
TOTAL	733	4 696 663	3,3%	2 909 068	3,5%

Gains escomptés

- Diminution des erreurs d'imputation en amont et amélioration de la qualité comptable
- Passage de deux opérations de contrôle à une par an
- Meilleure gestion du turn-over et transmission des connaissances



VOLET OPERATEURS

- **Point d'avancement sur les actions listées dans le PAM :**
 - Groupe de travail « contrat de recherche »
 - Cartographie des risques budgétaires majeurs au sein d'opérateurs
- **Restitution de l'enquête opérateurs 2016**

SÉCURISATION D'UN PROCESSUS À ENJEUX

- Les opérateurs et la DAF se sont engagés dans une démarche de sécurisation des « contrats de recherche » depuis juillet 2016
- Plus d'une vingtaine d'organismes en provenance de différents établissements participent à ce travail collaboratif
- Les objectifs attribués à cette démarche sont multiples :
 - **Sécuriser la gestion des contrats de recherche**
 - **Sensibiliser les multiples parties prenantes qui interviennent sur ce sujet**
 - **Recenser et organiser dans des documents les outils et pratiques existants**
 - **Favoriser les échanges et le dialogue entre pairs**
- Ce groupe de travail doit aboutir à la production de deux livrables

SÉCURISATION D'UN PROCESSUS À ENJEUX

- Les deux livrables en cours de finalisation – présentés début mai :

Guide pratique : gestion des contrats de recherche

Fiches actions de maîtrise des risques

- Ces deux documents sont indépendants, mais articulés entre eux
- Il ne s'agit pas de prescriptions, mais de bonnes pratiques recensées sur le terrain par les opérateurs eux-mêmes
- Les documents et pratiques présentés peuvent être enrichis, modifiés par les destinataires de ces livrables

Structure et composition du guide

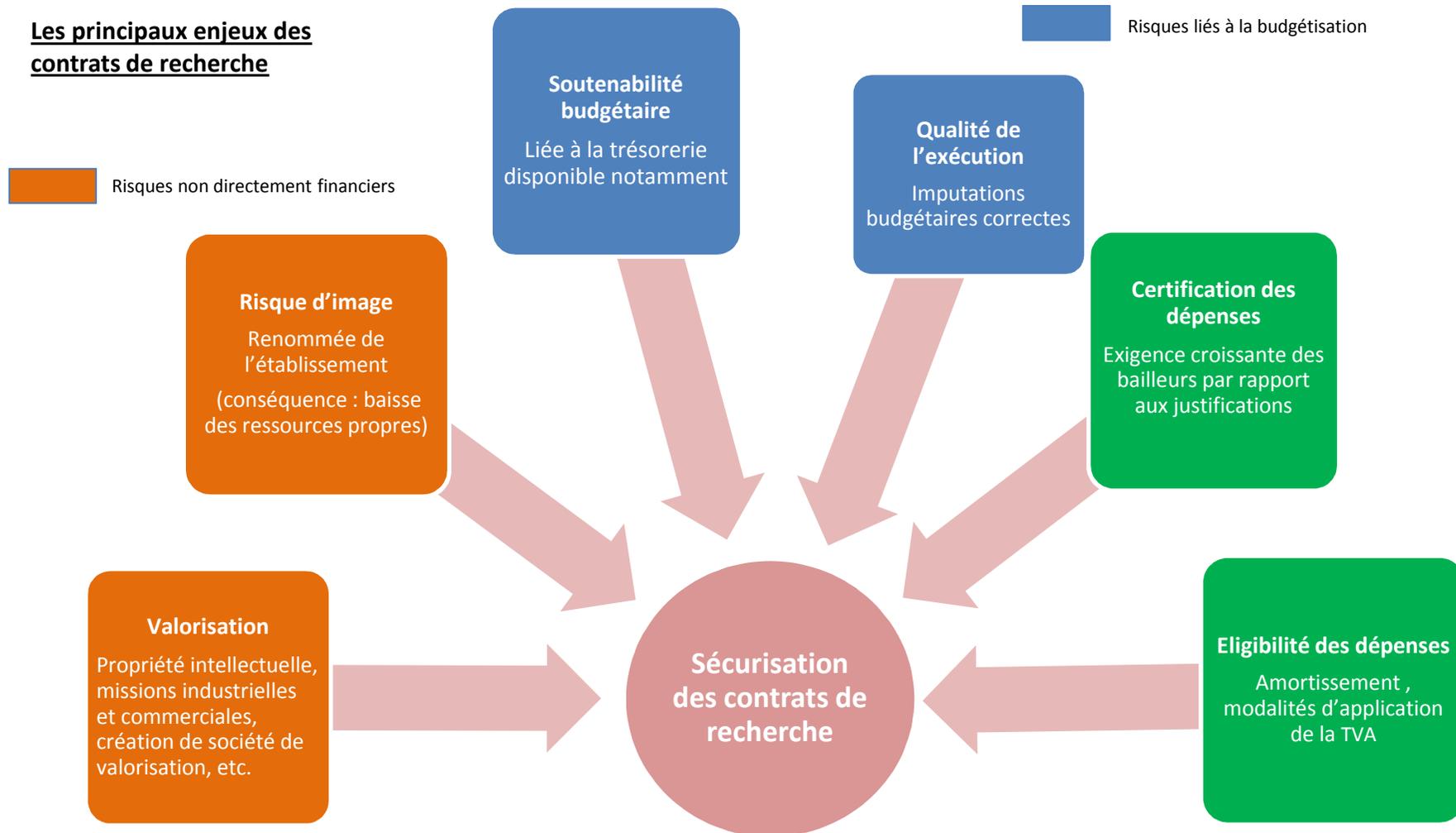
- Définition des notions clés et du périmètre des « contrats de recherche »
- Cycle de gestion des contrats de recherches :
 - Montage du projet**
 - Programmation budgétaire**
 - Exécution du contrat**
 - Clôture du contrat** (notamment audit des contrats de recherche)
- Présentation de différents modèles organisationnels pour traiter les contrats de recherche au sein des opérateurs du périmètre

Structure et composition des fiches

- 1 logigramme « générique » présentant l'ensemble du processus
- Des zones de risques à chaque étapes du cycle de vie
- Des points d'attention identifiés :
 - facturation des prestations internes
 - gestion des reliquats
 - modalités de prise en compte de la TVA
 - sécurisation via des SI de gestion intégrée (ex: SIGEC développé par l'AMUE)
- Des fiches « actions » pour sécuriser les zones de risques identifiées

SÉCURISATION D'UN PROCESSUS À ENJEUX

Les principaux enjeux des contrats de recherche



IDENTIFIER LES RISQUES BUDGÉTAIRES MAJEURS ^{1/2}

- Accompagnement de nos opérateurs pour constituer leur cartographie des risques budgétaires majeurs
 - **DAF B et DCISIF accompagnent les opérateurs en :**
 - Mettant en relation des opérateurs qui rencontrent les mêmes problématiques
 - Pilotant des groupes de travail sur des sujets spécifiques (GT contrats de recherche, par exemple)
 - Apportant des méthodologies adaptées pour identifier leurs risques budgétaires majeurs

- Des démarches réalisées ou en cours de réalisation au sein d'opérateurs
 - **L'AMUE**
 - **L'ANR**
 - **Le CNRS (cadre en cours)**

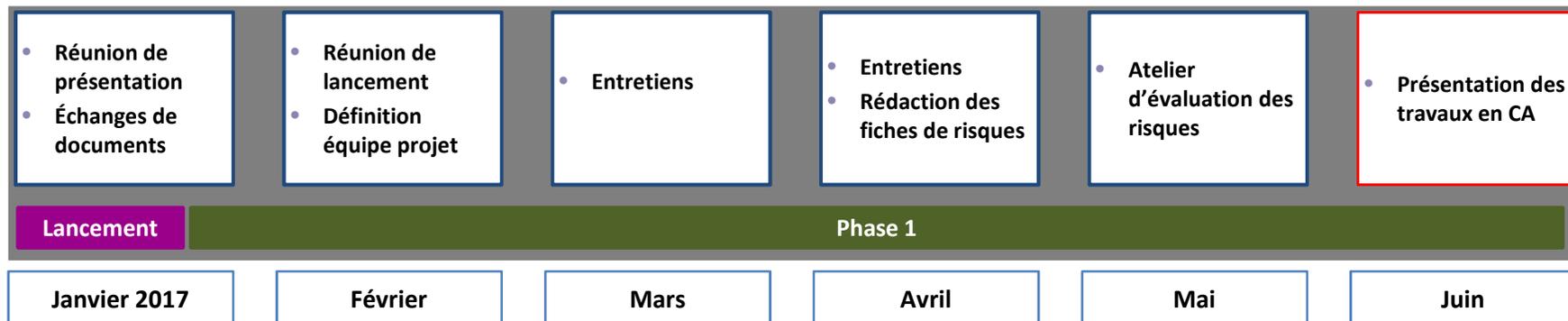
- Objectifs de la démarche d'identification des risques budgétaires :
 - **Réaliser une cartographie qui synthétise les visions des différentes parties prenantes de l'opérateur**
 - **Présenter un document qui permet de sensibiliser les organes de la gouvernance aux problématiques budgétaires et financières.**

IDENTIFIER LES RISQUES BUDGÉTAIRES MAJEURS 2/2

- La démarche initiée par l'ANR :
 - Réalisation d'entretiens
 - Formalisation des fiches de risques



CALENDRIER « macro » PROJET CRBM de l'ANR



RESTITUTION ENQUÊTE « OPÉRATEURS »

D'une enquête CIC à une enquête CIB - CIC

Cadre réglementaire	
Le décret GBCP	Le cadre de référence CIC/CIB
<ul style="list-style-type: none">Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP) qui a apporté un cadre réglementaire au renforcement du contrôle interne (comptable et budgétaire) des établissements publics (articles 215 et suivants) notamment EPSCP et EPST	<ul style="list-style-type: none">Un cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable applicable aux organismes visés à l'article 1er, alinéas 4 à 6, du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique a été publié le 17 décembre 2015Il vise à centraliser, dans un document unique, les attendus en matière de contrôle interne budgétaire (CIB) et de contrôle interne comptable (CIC) dans les organismes
<ul style="list-style-type: none">Une enquête dont les enjeux évoluentQui maintient une dimension CIC et pose de nouvelles questions sur le CIBDe nouvelles modalités d'administration avec un seul point d'entrée défini par organisme	

RESTITUTION ENQUÊTE « OPÉRATEURS »

2015

- Nombres de réponse : **174**
- Assiette de l'enquête : **215** établissements ESR
- **Taux de réponse global : 81%**
 - Opérateurs Enseignement supérieur : **78%**
 - Opérateurs Recherche : **83%**
 - Réseau des œuvres : **93%**
 - Chancellerie : **83%**
 - Autres (GIP) : **100%**

2016

- Nombres de réponse : **202**
- Assiette de l'enquête : **282** établissements ESR
- **Taux de réponse global : 75%**
 - Opérateurs Enseignement supérieur : **78 %**
 - Opérateurs Recherche : **85%**
 - Réseau des œuvres : **72 %**
 - Chancellerie : **77 %**
 - Autres (GIP): **29%**

*Pour rappel, taux de réponse global en 2014 : **66%***

- **Les opérateurs du MENESR représentent 46% des organismes valorisés par l'Etat** (compte 26)
- Le taux de participation couvre à **93% des enjeux financiers en valeur d'équivalence** (vision patrimoniale)
 - ↳ indique que le rendez-vous est désormais ancré dans les pratiques
- **Le niveau global de participation élevé**
 - ↳ permet d'analyser l'évolution du niveau de contrôle interne financier de nos opérateurs
- **Le taux de participation le plus important est enregistré par les opérateurs du périmètre « recherche »** sous tutelle directe de DAF B2

RESTITUTION ENQUÊTE « OPÉRATEURS »

Répartition des répondants selon la fonction occupée au moment de l'enquête

Agent comptable et agent comptable chef(fe) des services financiers	27,5%
Responsable financier*	18,5%
Directeur/trice des affaires financières	10,3%
Responsable du contrôle interne et de la maîtrise des risques**	9,4%
Responsable aide au pilotage***	7,3%
Directeur général ou directeur général des services	5,6%
Directeur général ou directeur général des services adjoint(e)	4,3%
Directeur/trice	3,4%
Gestionnaire	2,6%
Chef de Cabinet	2,1%
Secrétaire Général	1,7%
Délégué Général	0,9%
Président	0,9%
Secrétaire Général adjoint(e)	0,9%
Directeur/trice des affaires financières adjoint(e)	0,9%
Responsable administratif et financier	0,9%
Responsable RH	0,9%
Assistant projets	0,4%
Responsable SCIAP	0,4%
Secrétaire générale adjoint(e)	0,4%
Contôleur budgétaire	0,4%
Directeur/trice audit interne	0,4%

* sous cette catégorie : responsable du budget, responsable des services financiers, etc.

** Sous cette catégorie : responsable CIC, CIB, de la qualité comptable, chargé(e) de mission contrôle interne, chargé(e) de mission CIC CIB, etc.

*** sous cette catégorie : responsable du contrôle de gestion, contrôleur de gestion, chargé(e) de mission aide au pilotage, etc.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

COPIL CIC CIB – 5 AVRIL 2017

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES - DCISIF

↳ Comme l'an dernier, le questionnaire demandait aux personnes répondant à l'enquête de **renseigner leur fonction** : il s'agit avant tout des **agents comptables même si leur proportion diminue** par rapport à 2015 (28% vs 69% en 2015)

↳ Cette évolution s'explique par un effet de **périmètre lié à l'élargissement du champ de l'enquête au CIB**

En effet ces derniers occupent fréquemment la fonction de référent CIC or le périmètre de l'enquête a été élargi aux contrôle interne budgétaire

RESTITUTION ENQUÊTE « OPÉRATEURS »

		2016	2015
Niveau 1	Initialisation de la démarche de contrôle interne	71	31
Niveau 2	Installation effective des "fondamentaux" du contrôle interne	42	34
Niveau 3	Démarche en cours de renforcement	65	68
Niveau 4	Démarche de contrôle interne avancé	15	15
Niveau 5	Dispositif présentant des garanties de pérennité et d'efficacité	6	5
		199	153

↳ **Consolidation du déploiement du dispositif** via une augmentation des opérateurs ayant atteint les fondamentaux de contrôle interne (niveaux 1 et 2)

↳ **Malgré, un recul pour les niveaux avancés** (i.e. niveaux 4 et 5)

↳ **Augmentation significative** des opérateurs de recherche ayant atteint **le niveau 2** (+24 pts)

Opérateurs Recherche

		2016	2015
Niveau 1	Initialisation de la démarche de contrôle interne	9%	33%
Niveau 2	Installation effective des "fondamentaux" du contrôle interne	36%	12%
Niveau 3	Démarche en cours de renforcement	27%	33%
Niveau 4	Démarche de contrôle interne avancé	0%	18%
Niveau 5	Dispositif présentant des garanties de pérennité et d'efficacité	27%	4%

Opérateurs Enseignement supérieur

		2016	2014
Niveau 1	Initialisation de la démarche de contrôle interne	33%	33%
Niveau 2	Installation effective des "fondamentaux" du contrôle interne	20%	12%
Niveau 3	Démarche en cours de renforcement	37%	33%
Niveau 4	Démarche de contrôle interne avancé	9%	18%
Niveau 5	Dispositif présentant des garanties de pérennité et d'efficacité	1%	4%

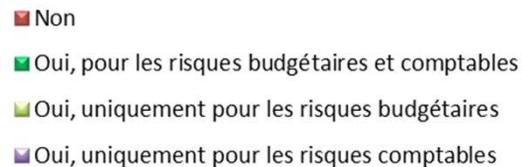
Œuvres

		2016	2014
Niveau 1	Initialisation de la démarche de contrôle interne	29%	33%
Niveau 2	Installation effective des "fondamentaux" du contrôle interne	24%	12%
Niveau 3	Démarche en cours de renforcement	43%	33%
Niveau 4	Démarche de contrôle interne avancé	5%	18%
Niveau 5	Dispositif présentant des garanties de pérennité et d'efficacité	0%	4%

La plupart des opérateurs du réseau des œuvres et de l'enseignement supérieur ayant répondu à l'enquête ont atteint le niveau 3 (respectivement 43% et 37%)

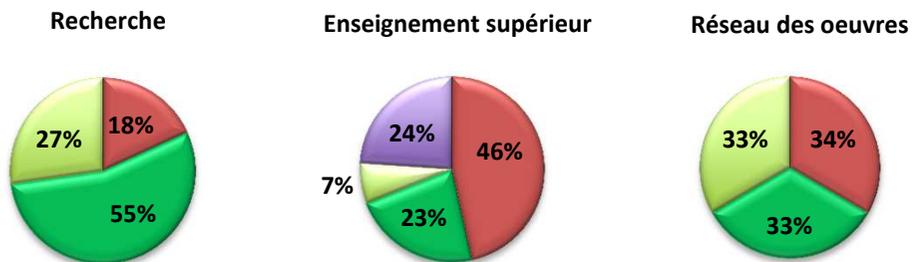
RESTITUTION ENQUÊTE « OPÉRATEURS »

➤ Outils de pilotage pour la maîtrise des risques



Des cartographies des risques budgétaires et comptables sont-elles formalisées et actualisées ?

➤ La plupart de ces organismes disposent d'une cartographie comptable ou budgétaire actualisée



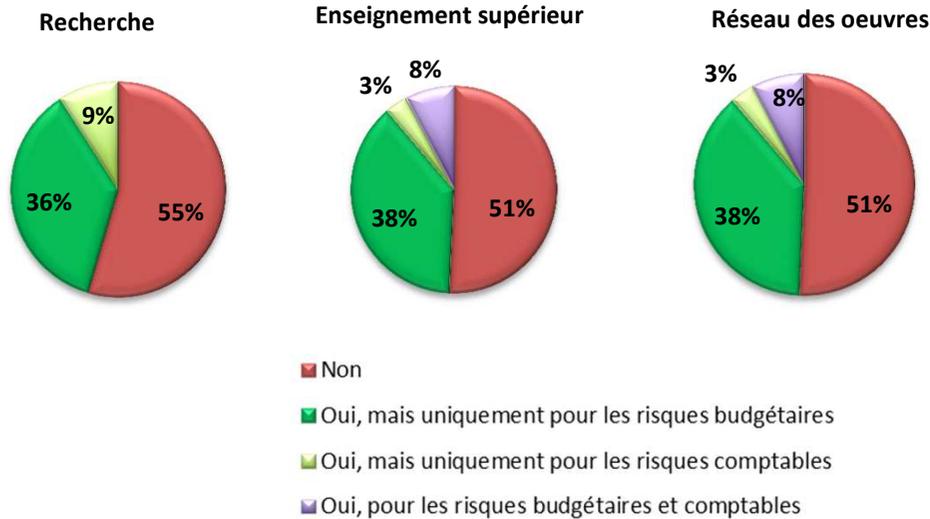
Un plan d'action couvrant les risques budgétaires et comptables est-il actuellement formalisé et actualisé au sein de votre organisme ?

➤ La majorité des opérateurs de la recherche et du réseau des œuvres disposent d'un plan d'action actualisé au moins depuis 2015

➤ Cependant, une marge d'amélioration existe pour les établissements de l'enseignement supérieur car près de la moitié n'ont toujours pas formalisé de plan d'action

RESTITUTION ENQUÊTE « OPÉRATEURS »

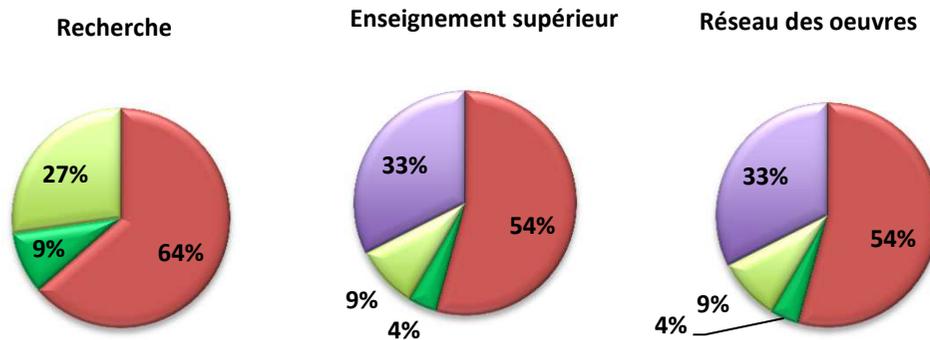
➤ Validation des outils de pilotage (respect du cadre réglementaire)



Les cartographies des risques 2017 (budgétaires et comptables) auront-elles été validées par l'organe dirigeant à la fin du 1^{er} trimestre 2017 ?

↳ Près de la moitié des établissements de l'enseignement supérieur et du réseau des œuvres auront validé leur cartographie des risques (comptable et/ou budgétaire)

↳ Les établissements de la Recherche sont légèrement en deçà des résultats obtenus sur les deux autres segments concernant cet aspect réglementaire



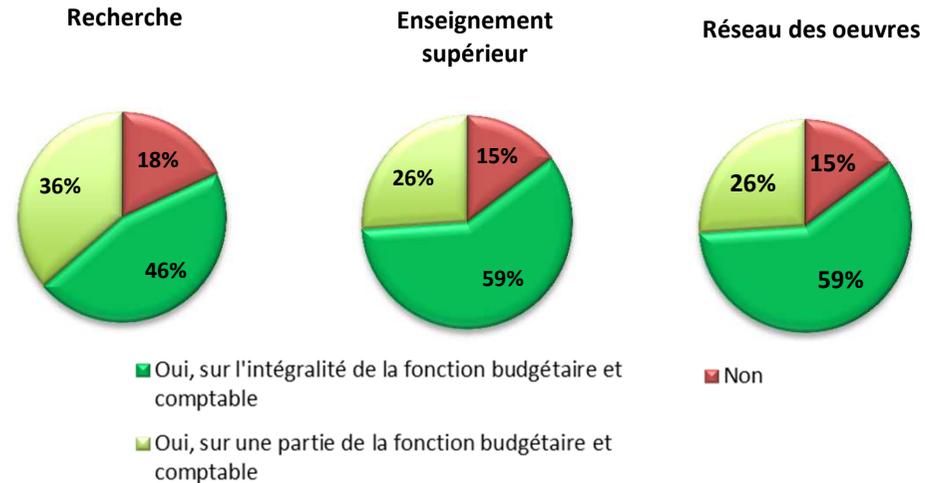
... et les plans d'actions ?

↳ Plus de la moitié des établissements n'ont pas validé leur plan d'action

↳ Un marge de progression est attendue sur ce point pour le prochain exercice

RESTITUTION ENQUÊTE « OPÉRATEURS »

➤ Mise en œuvre des leviers de contrôle interne



Les intervenants et les interventions sont-ils tracés depuis le fait générateur jusqu'à l'enregistrement ?

↳ La traçabilité est bien ancrée dans les pratiques pour les principaux établissements ESR

↳ L'évolution des SI liés à la GBCP permettra d'éprouver la traçabilité des interventions sur l'ensemble de la fonction financière au cours des prochains exercices



La documentation des procédures est-elle actualisée à échéance régulière et facilement accessible au sein de l'organisme ?

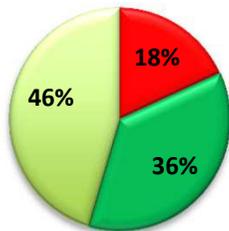
↳ La documentation est actualisée régulièrement Pour près de 60% des organismes (64% pour la recherche)

↳ Elle est facilement accessible pour les principaux opérateurs du périmètre

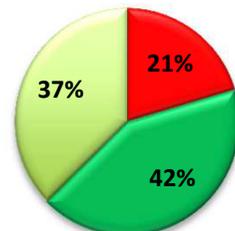
RESTITUTION ENQUÊTE « OPÉRATEURS »

➤ Evaluation du dispositif

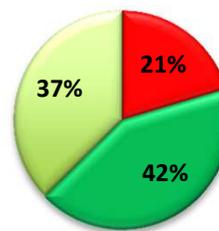
Recherche



Enseignement supérieur



Réseau des oeuvres

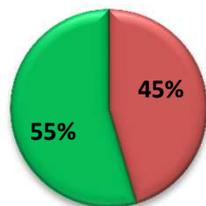


■ Contrôles non tracés ■ Absence de contrôles
■ Contrôles tracés

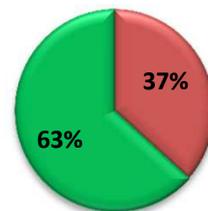
➤ Les principaux modes d'évaluation sont les contrôles de supervision la certification des comptes et l'audit interne

➤ Les contrôles de supervision sont largement réalisés mais peu tracés et archivés, ce qui est permet pourtant de les valoriser

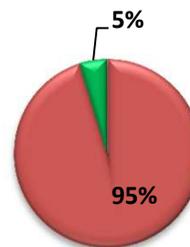
Recherche



Enseignement supérieur



Oeuvres



■ Pas de certification ■ Certification des comptes

➤ La certification des comptes est déployée avant tout dans les établissements à enjeux

➤ En revanche les dispositifs d'audit interne restent encore peu déployés dans l'ensemble des opérateurs du périmètre



VOLET CIC - ETAT

- Rénovation et construction de RCIC : principes et contraintes
- Actualisation de la comitologie et des modalités de suivi du CIC

ACTUALISATION & CRÉATION DE RCIC

■ Les RCIC sont le socle de la démarche de CIC :

■ Le CIC est un dispositif qui doit s'améliorer continuellement

Pourquoi modifier les RCIC ?

- Pour modifier des procédures et/ou des AMR obsolètes
- Pour identifier de nouveaux risques et y associer de nouvelles AMR
- Pour intégrer de nouvelles parties prenantes aux processus traités
- Pour prendre en compte les remarques structurantes des pilotes de processus et des académies
- Pour répondre aux recommandations des différents audits diligentés sur les processus couverts par un RCIC

Pourquoi créer de nouveaux RCIC ?

- Pour traiter des problématiques sur des processus encore non couverts par des RCIC
- Pour répondre aux recommandations des différents audits diligentés sur des processus non couverts par un RCIC
- Pour sécuriser des processus nouveaux / ou des prérogatives nouvelles

LES CONTRAINTES

■ La rénovation/élaboration d'un RCIC doit s'inscrire dans un cycle :

- L'enquête CIC, par le biais de l'outil en ligne G2P, est structurante et conditionne le calendrier de travail et de déploiement du référentiel

Une période de déploiement des actions de septembre N à septembre N+1

- Le PAM programme les actions en matière de CIC pour la période septembre 2016 – septembre 2018
- La période de mise en œuvre des référentiels, pour une année, est calquée sur cette temporalité
- L'enquête CIC, mise en ligne sur G2P, doit donc être effective dès la fin du mois de septembre de l'année N

CONSEQUENCES

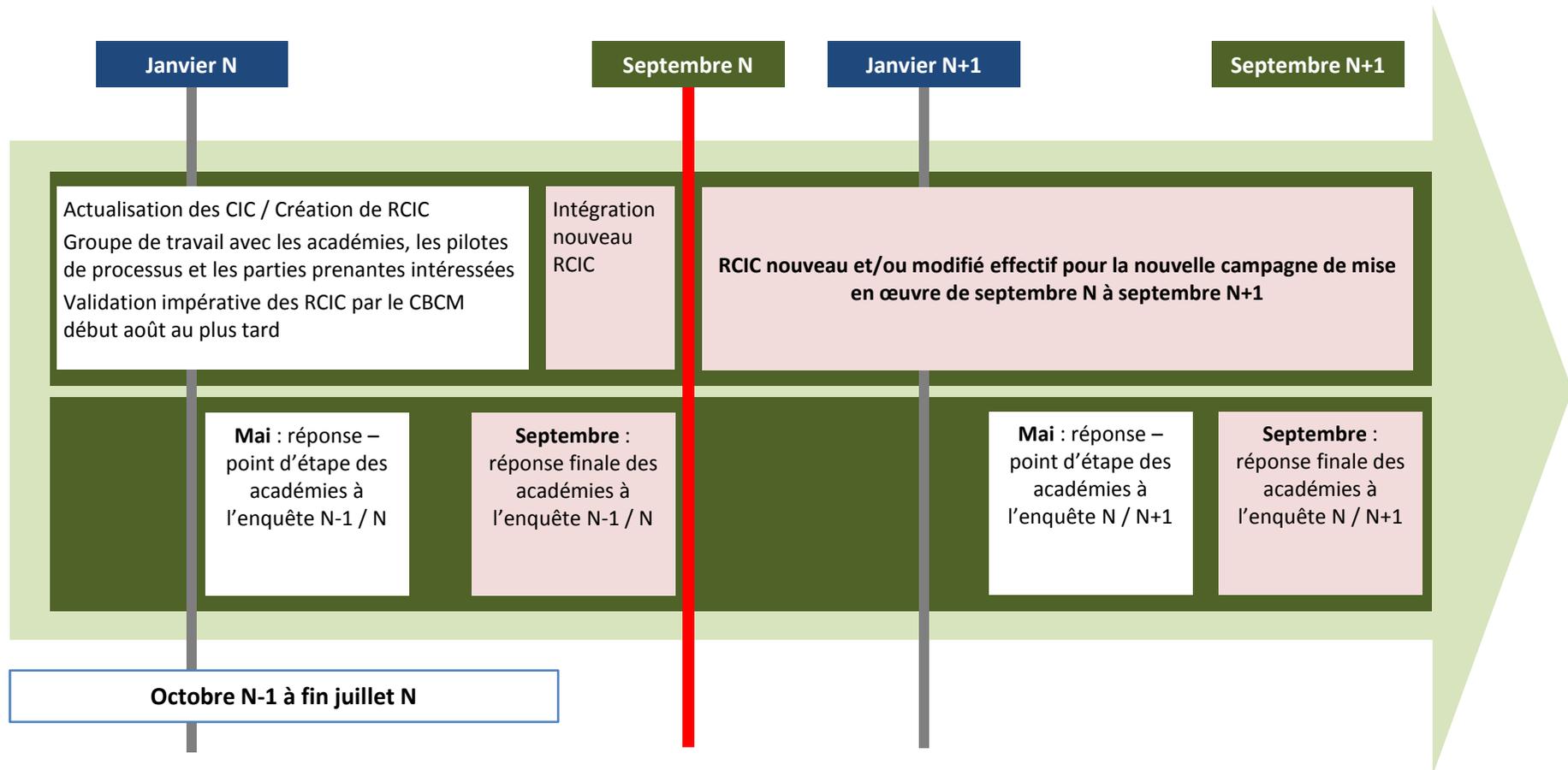
- Un RCIC créé ou actualisé doit impérativement être validé fin juillet début août pour pouvoir être intégré dans G2P en septembre
- Un RCIC ne peut pas être intégré à l'outil G2P en cours d'année
- La programmation des travaux doit être faite bien en amont afin que les académies identifient bien les RCIC qui seront modifiés et/ou nouveaux lors d'un nouvel exercice

RISQUE

- « Rater » une fenêtre de tir peut décaler la mise en activité du nouveau RCIC d'un an
- Intégrer un RCIC un peu rapidement dans G2P dont les AMR ne seraient pas bien appréhendées par les services déconcentrés

INTÉGRATION DES RCIC - CALENDRIER

L'intégration d'un RCIC nouveau ou actualisé à G2P



QUALIFICATION DE CHARGE PAR RCIC

RCIC à actualiser - description	RCIC à rénover - description	RCIC nouveau - description
<ul style="list-style-type: none"> Des modifications légères sont à apporter Elles ne vont pas modifier structurellement le contenu de ce référentiel Les académies vont s'approprier les évolutions plutôt naturellement 	<ul style="list-style-type: none"> Des modifications lourdes sont à apporter Elles risquent de modifier structurellement le contenu de ce référentiel Les académies auront besoin d'un accompagnement afin de s'approprier les évolutions 	<ul style="list-style-type: none"> Définition des process Identification et priorisation des risques Élaboration d'AMR
Critères d'évaluation de la complexité	Critères d'évaluation de la complexité	Critères d'évaluation de la complexité
<ul style="list-style-type: none"> Nb de services, de personnes à mobiliser ? Pilote de processus différent ? Existence d'un audit qui fixe des recommandations ? Analyse de l'enquête annuelle Nombre de risques et AMR concernées Estimation de la charge de travail Complexité : faible à moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> Nb de services, de personnes à mobiliser ? Pilote de processus différent ? Existence d'un audit qui fixe des recommandations ? Analyse de l'enquête annuelle Nombre de risques et AMR concernées Changement d'outil / Evolution du processus Estimation de la charge de travail Complexité : moyenne à forte 	<ul style="list-style-type: none"> Nb de services, de personnes à mobiliser ? Pilote de processus identifié ? Existence d'un audit qui fixe des recommandations ? Estimation de la charge de travail Complexité : moyenne à forte
Critères de priorisation	Critères de priorisation	Critères de priorisation
<ul style="list-style-type: none"> Recommandation de la Cour des comptes Doléances des académies Recommandation des audits Impact financier du processus en question Priorité : haute / moyenne / faible 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandation de la Cour des comptes Doléances des académies Recommandation des audits Impact financier du processus en question Impact organisationnel Priorité : haute / moyenne / faible 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandation de la Cour des comptes Doléances des académies Recommandation des audits Impact financier du processus en question Impact organisationnel Priorité : haute / moyenne / faible

CARTE DES PILOTES DE PROCESSUS PAR RCIC (MISE À JOUR)

Processus actifs	Responsable de processus
Tous processus Rémunération-Titre II	DAF C3
Bourses de l'enseignement scolaire	DGESCO B1-3
Bourses de l'enseignement supérieur	DGESIP A2-1 / DAF B3
Commande Publique	SAAM-CSPD
Fonctions transverses CHORUS	DCISIF
Prestations d'action sociale	DGRH C1-3
Recettes étrangères à l'impôt et au domaine /Fonds de concours	DAF B3
Subventions aux établissements (hors forfait d'externat)	DGESCO B1-3
Subventions aux établissements privés (forfait d'externat)	DAF D2
Transports, Déplacements, Missions, Réceptions	SAAM C

CARTE DES PILOTES DE PROCESSUS PAR RCIC (MISE À JOUR)

Processus sans RCIC ou non diffusés	Responsable de processus
Indemnités et frais de jury pour examens et concours	DGRH D/DGESCO-MPE
Opérations de fin d'exercice	DCISIF
Rentes et accidents de travail	DGRH C1-3
Subventions aux opérateurs et autres entités	DGESIP B2-1 / DAF B3
Transfert aux organisations internationales	DAF B3

QUALIFICATION DE CHARGE PAR RCIC

RCIC : COMMANDE PUBLIQUE

RCIC à rénover – Description

- Des modifications lourdes sont à apporter
- Elles risquent de modifier structurellement le contenu de ce référentiel
- Les académies auront besoin d'un accompagnement afin de s'approprier les évolutions

Critères d'évaluation de la complexité

- Organisations/réorganisations : Dématérialisation des circuits (PLACE, PLACE-CHORUS, CFO, carte achats, etc), dématérialisation des factures (CHORUS PRO) ; déploiement des SFACT
- Plusieurs métiers : achats, métiers (services prescripteurs), fonction financière (budget, CSP), fonction comptable
- Plusieurs catégories d'achats avec une complexité variable : travaux, prestations, petites fournitures, gros matériel, etc
- Structures : administration centrale et services déconcentrés ; avec SFACT et sans SFACT
- Nouveau pilote de processus
- Charge de travail : Forte rénovation nécessitant plusieurs métiers et plusieurs acteurs ; temps long
- **Complexité : forte**

Critères de priorisation

- Impact financier du processus : moyen
- Impact sur l'organisation du processus : fort
- Bilan préalable du déploiement et du fonctionnement des SFACT
- **Priorité : moyenne**

Pilote de processus : SAAM-CSPD

QUALIFICATION DE CHARGE PAR RCIC

RCIC : TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS, MISSIONS, RÉCEPTIONS

RCIC à rénover – Description

- Des modifications lourdes sont à apporter
- Elles risquent de modifier structurellement le contenu de ce référentiel
- Les académies auront besoin d'un accompagnement afin de s'approprier les évolutions

Critères d'évaluation de la complexité

- Changement d'outil : passage de DT Ulysse à CHORUS DT en 2015
- CHORUS DT : migration à venir pour 2020 avec possibilité d'un nouveau module (ICR)
- Interface avec Imagin' : impact du passage à Cyclades (trajectoire 2012-2020)
- Interface avec Gaia
- Circuit de validation complexe
- Existence d'un audit qui fixe des recommandations
- Nouveau pilote de processus
- **Complexité : moyenne**

Critères de priorisation

- Impact financier du processus : moyen
- Impact sur l'organisation du processus : moyen à fort
- Audit interne 2015 : indemnités et frais de jury des examens et concours
- **Priorité : faible**

Pilote de processus : SAAM C

QUALIFICATION DE CHARGE PAR RCIC

RCIC : OPÉRATIONS DE CLÔTURE

RCIC à actualiser – Description

- Des modifications légères sont à apporter
- Elles ne vont pas modifier structurellement le contenu de ce référentiel
- Les académies vont s'approprier les évolutions plutôt naturellement

Critères d'évaluation de la complexité

- Existence d'un audit qui fixe des recommandations
- Première version du RCIC en 2012 mais non diffusé
- Lien avec d'autres RCIC
- Processus comptable, mais impact sur les services de l'ordonnateur (métiers et CSP)
- Nouveau pilote de processus
- **Complexité : moyenne**

Critères de priorisation

- Impact financier du processus : moyen
- Impact sur l'organisation du processus : moyen à fort
- Audit interne 2016 : charges à payer
- **Priorité : haute**

Pilote de processus : DCISIF

QUALIFICATION DE CHARGE PAR RCIC

RCIC : FRAIS DE JURY EXAMENS & CONCOURS

RCIC à actualiser – Description

- Des modifications légères sont à apporter
- Elles ne vont pas modifier structurellement le contenu de ce référentiel
- Les académies vont s'approprier les évolutions plutôt naturellement

Critères d'évaluation de la complexité

- Existence d'un audit qui fixe des recommandations
- Première version du RCIC en 2013 mais non finalisé
- Plusieurs métiers : fonction examens et concours, fonction financière, fonction comptable, fonction informatique
- Plusieurs processus : métier, T2 et HT2
- Interface Imagin' avec Chorus : enjeu du passage à Cyclades d'ici 2020
- Deux pilotes de processus
- **Complexité : moyenne**

Critères de priorisation

- Impact financier du processus : moyen
- Impact sur l'organisation du processus : fort
- Audit interne 2015 : indemnités de jurys et remboursement des frais de déplacement des jurys de concours et examens
- **Priorité : moyenne**

Pilote de processus : DGESCO-MPE/DGRH D

QUALIFICATION DE CHARGE PAR RCIC

RCIC : SUBVENTIONS AUX OPERATEURS

RCIC à actualiser (terminer) – Description

- Une première version a été réalisée mais n'a pas été diffusée

Critères d'évaluation de la complexité

- Articulation CIB et CIC
- RCIC qui ne concerne que l'administration centrale
- Calendrier de mise en œuvre différent des RCIC tournés vers les académies

- **Complexité : faible**

Critères de priorisation

- Impact financier du processus : fort
- Report de programmation du PAM 2014-2016

- **Priorité : haute**

Pilote de processus : DGESIP B2-1/DAF B3

QUALIFICATION DE CHARGE PAR RCIC

RCIC : TRANSFERT AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES

RCIC nouveau - description

- Définition des process
- Identification et priorisation des risques
- Élaboration d'AMR

Critères d'évaluation de la complexité

- Pilote de processus identifié
- Articulation CIB et CIC
- RCIC qui ne concerne que l'administration centrale
- Calendrier de mise en œuvre différent des RCIC tournés vers les académies
- **Complexité : faible**

Critères de priorisation

- Impact financier du processus : fort
- Report de programmation du PAM 2014-2016
- **Priorité : haute**

Pilote de processus : DAF B3

QUALIFICATION DE CHARGE PAR RCIC

RCIC : INDEMNITÉS/HEURES SUPPLÉMENTAIRES GÉRÉES EN ÉTABLISSEMENT

RCIC à rénover – Description

- Des modifications lourdes sont à apporter
- Elles risquent de modifier structurellement le contenu de ce référentiel
- Les académies auront besoin d'un accompagnement afin de s'approprier les évolutions

Critères d'évaluation de la complexité

- Existence d'un audit qui fixe des recommandations
- Plusieurs acteurs à plusieurs niveaux : niveau EPLE (chefs d'établissement et secrétariats), niveau académique (paye, DOS, DPE), niveau central (DGRH, DGESCO, DAF)
- Plusieurs outils : ASIE/STSweb/GIGC/EPP
- Contexte de la réforme récente du service des enseignants
- **Complexité : forte**

Critères de priorisation

- Impact financier du processus : fort
- Impact sur l'organisation du processus : fort
- Audit interne 2017 : la chaîne de la dépense des heures supplémentaires réalisées en EPLE
- **Priorité : moyenne**

Pilote de processus : DAF C3

TRAVAUX SUR LES RCIC - CALENDRIER

Actualisation, rénovation et création de RCIC

Actualisation

RCIC concernés

- Opérations de clôture
- Frais de jury examens et concours
- Subventions aux opérateurs

Charge de travail

- 1 à 2 réunions de 3 heures
- Échanges itératifs par mail / validation
- 5 à 8 participants

Programmation des travaux

- Démarrage des travaux au moins 4 mois avant l'intégration dans G2P en septembre N

Rénovation

RCIC concernés

- Commande publique
- Transports, déplacements, missions, réceptions
- Indemnités/heures supplémentaires gérées en établissement

Charge de travail

- 2 à 3 réunions de 3 heures
- Échanges itératifs par mail / validation
- 5 à 8 participants

Programmation des travaux

- Démarrage des travaux au moins 6 mois avant l'intégration dans G2P en septembre N

Création

RCIC concernés

- Transfert aux organisations internationales

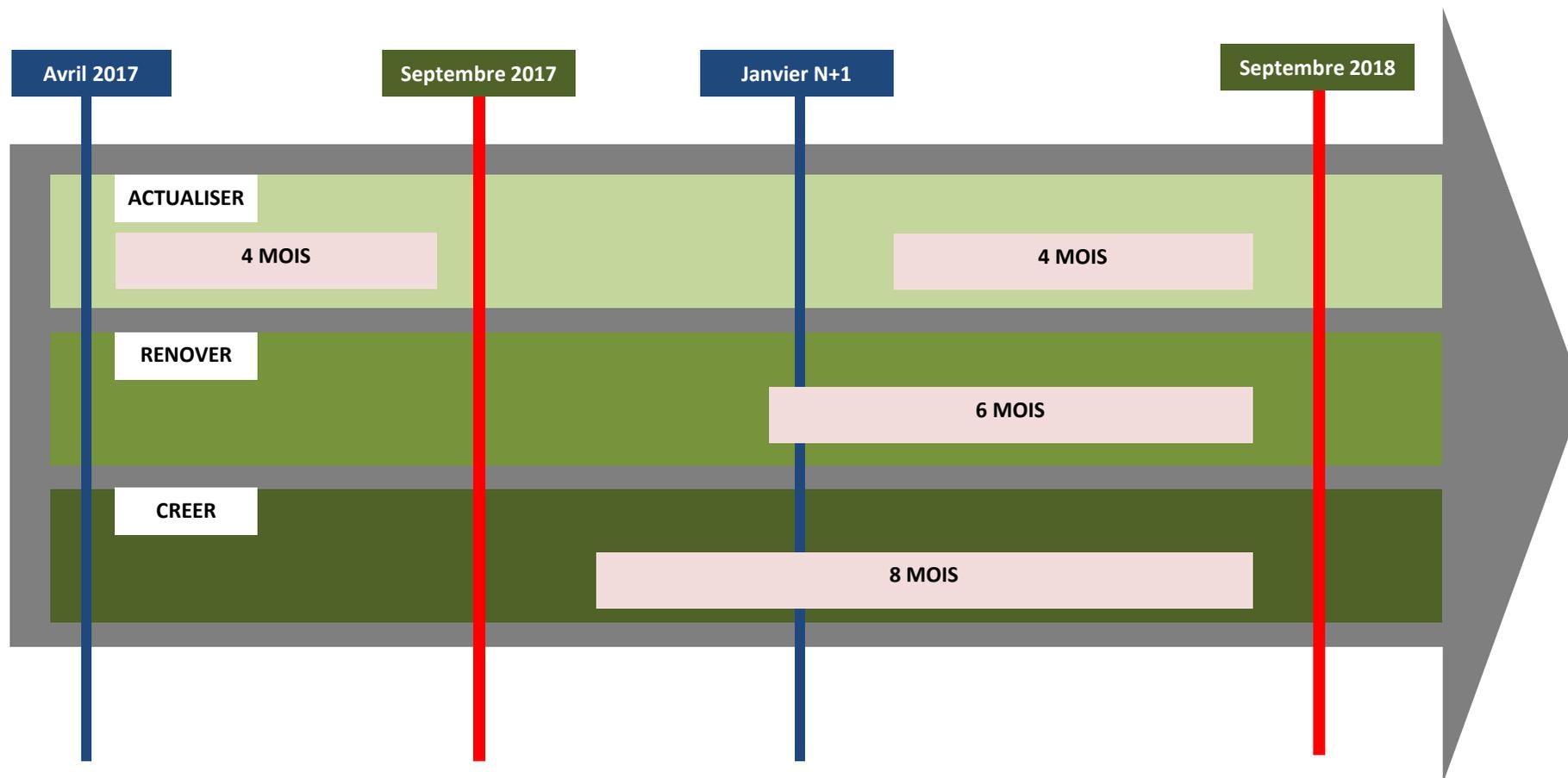
Charge de travail

- 3 à 5 réunions de 3 heures
- Échanges itératifs par mail / validation
- 5 à 8 participants

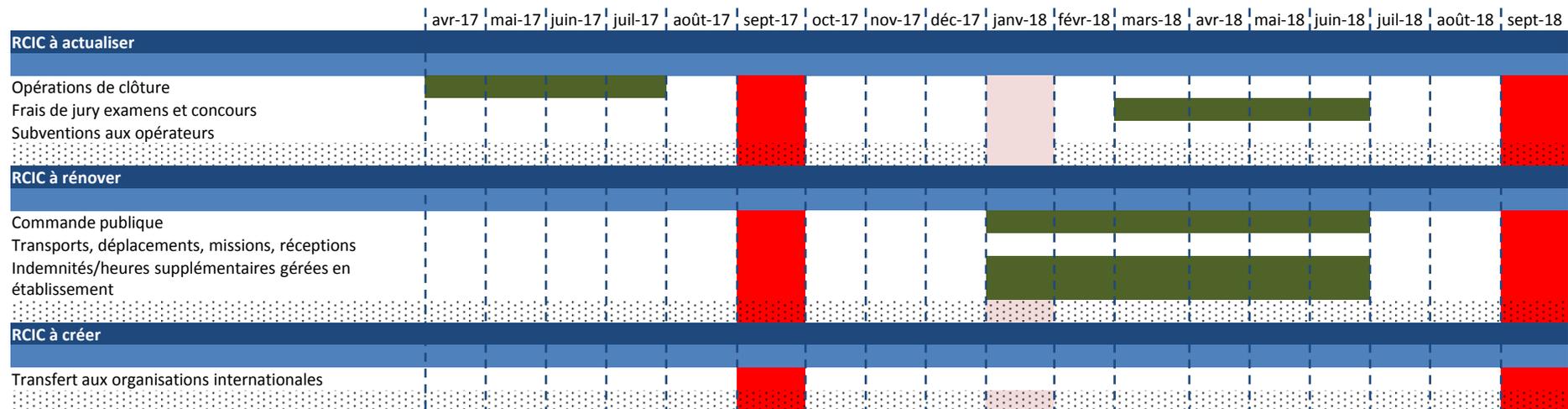
Programmation des travaux

- Démarrage des travaux au moins 8 mois avant l'intégration dans G2P en septembre N

PROGRAMMATION DES TRAVAUX – SCHÉMA



CALENDRIER DÉTAILLÉ



Grille de lecture de ce calendrier détaillé

- Pour les RCIC à actualiser, les travaux doivent a minima débuter quatre mois avant l'intégration dans G2P :
 - Exemple : pour le RCIC « opérations de clôture », les travaux doivent démarrer en avril 2017 **au plus tard** pour une intégration en septembre 2017
- Pour les RCIC à rénover, les travaux doivent a minima débuter six mois avant l'intégration dans G2P :
 - Exemple : pour le RCIC « commande publique », les travaux doivent démarrer **au plus tard** en février 2018 pour une intégration en septembre 2018

Des travaux sur les RCIC peuvent démarrer dès maintenant pour une intégration en 2018

COMITÉ DE PILOTAGE CIC CIB

COMPOSITION ET ORGANISATION

■ Composition /organisation :

■ **Présidence** : le directeur des affaires financières

■ **Membres** :

- Académies : le secrétaire général d'académie ou son représentant, sponsor de la démarche CIC en académie
- Directions/services de l'administration centrale
- SCBCM
- Pilotes de processus
- Invités : en tant que de besoin, selon l'ordre du jour

■ **Secrétariat et organisation** : Département du contrôle interne et des systèmes d'information financiers (DCISIF)

■ **Rythme** : deux à trois par an

■ Critères de renouvellement :

■ Renouvellement de la représentation académique par tiers tous les deux ans (rythme du PAM)

COMITÉ DE SUIVI (COSUI) DU CIC

COMPOSITION ET ORGANISATION

■ Composition :

- **Administration centrale** : Pilotes de processus, DCISIF
- **Académies** : référents techniques en charge du déploiement du CIC en académie
- **Invités** : selon l'ordre du jour et les besoins
- **Secrétariat** : chef de projet CIC

■ Objectifs :

■ Structurer le suivi du PAM et le suivi du dispositif ministériel :

- Co-construire de la feuille de route annuelle
- Elaborer un tableau de bord de suivi du déploiement des actions
- Partager l'analyse de l'enquête annuelle
- Recenser les besoins/outils pour l'efficacité du dispositif ministériel et pour le déploiement des actions des RCIC
- Etc

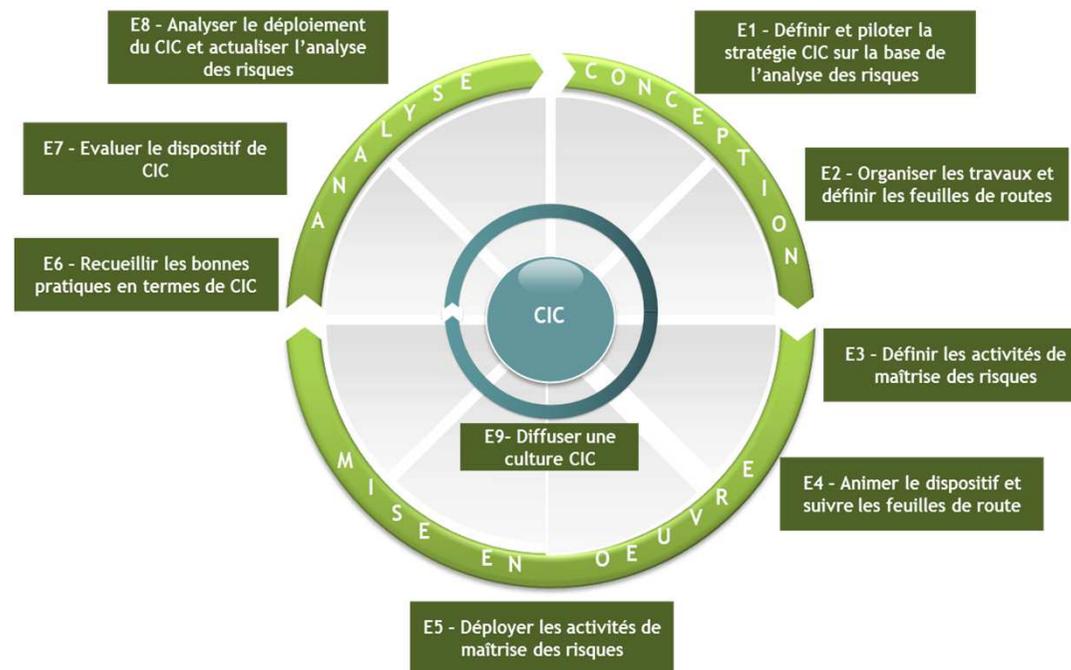
■ Préparer le comité de pilotage

- Rendre compte au comité de pilotage des actions entreprises
- Faire valider le programme et l'organisation de travail annuel

MISE À JOUR DU REFERENTIEL ORGANISATIONNEL DU CIC (ROCIC)

■ RoCIC :

- Cadre de référence de l'organisation du contrôle interne comptable au sein du MENESR
- Décrit les grands principes de l'organisation cible de la démarche CIC
- Précise les principales étapes de conception, de mise en œuvre et d'analyse du CIC



MISE À JOUR DU REFERENTIEL ORGANISATIONNEL DU CIC (ROCIC)

- Dernière actualisation en décembre 2014

- Version 2017 :

- Modification de l'organisation de la comitologie
- Mise à jour des pilotes de processus
- Mise à jour de la liste des processus couverts par un RCIC
- Complétude de l'annexe 1 relative aux lignes directrices pour la constitution de référentiels CIC : calendrier/méthodologie

